



Liste récapitulative des délibérations

Séance du 11 Avril 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	009/2024	COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2023
2	010/2024	COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE MSP
3	011/2024	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL
4	012/2024	COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA MSP
5	013/2024	AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET PRINCIPAL
6	014/2024	TAUX D'IMPOSITION 2024
7	015/2024	TAUX DE FONGIBILITE POUR 2024
8	016/2024	BUDGET PRIMITIF 2024
9	017/2024	BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE 2024
10	018/2024	PARTICIPATION ANNUELLE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)
11	019/2024	REFACTURATION DE LA MOITIE DE L'ABONNEMENT TELEPHONIQUE DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE A LA MAIRIE DE CHEVILLON
12	020/2024	OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DES PETITES VILLES DE DEMAIN, WASSY ET LA PORTE DU DER (2024-2027)
13	021/2024	PRIMES COMMUNALES : INSTAURATION ET REGLEMENT D'ATTRIBUTION
14	022/2024	NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EREA

15	023/2024	VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE ZM 44
16	024/2024	PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE ET FORFAITAIRE
17	025/2024	OUVERTURE DE POSTE

Le Maire,



Jean-Alain CHARPENTIER

Le secrétaire de séance,

Alexandre LE MORVAN

République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
009/2024

Objet de la délibération
COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	19

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,

Excusés : Mme COLLIN VALERIE, M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2023

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget principal de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
010/2024

Objet de la délibération
COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE MSP

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	19

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,

Excusés : Mme COLLIN VALERIE, M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE MSP

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget annexe de la MSP de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER

République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
011/2024

Objet de la délibération
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	15

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Laurie DAVIGNON, 1ère adjointe

Présents : Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Mme Laurie DAVIGNON, 1ère adjointe a présenté le compte administratif 2023 du budget principal.
Après avoir pris connaissance des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats du compte administratif dressé par l'ordonnateur et constaté qu'il présentait les mêmes résultats que le compte de gestion du Receveur ;

Considérant que l'ordonnateur de l'année 2023 a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la Commune de Wassy en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le Conseil municipal approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes en ce qui concerne le budget principal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
La 1ère adjointe
LAURIE DAVIGNON



A blue ink signature of Laurie Davignon is written over a circular official stamp of the Commune de Wassy. The stamp contains the text 'Commune de Wassy' and 'Haute-Marne'.

République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
012/2024

Objet de la délibération
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA MSP

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	18	15

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre :
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de LAURIE DAVIGNON, 1ère adjointe

Présents : Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DE LA MSP

Mme Laurie DAVIGNON, 1ère adjointe, a présenté le compte administratif 2023 du budget annexe de la MSP.
Après avoir pris connaissance des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats du compte administratif dressé par l'ordonnateur et constaté qu'il présentait les mêmes résultats que le compte de gestion du Receveur ;

Considérant que l'ordonnateur de l'année 2023 a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2023 les finances de la Commune de Wassy en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Le Conseil municipal approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et,

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes en ce qui concerne le budget annexe de la MSP.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
La 1ère adjointe
LAURIE DAVIGNON



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
013/2024

Objet de la délibération
AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	16

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 4

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : AFFECTATION DES RESULTATS SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Après avoir constaté les résultats des comptes administratifs, le Maire propose au Conseil d'affecter les résultats comme suit :

- Budget principal
 - Au compte 001 (DI) : 494 530.65 €
 - Au compte 1068 (RI) : 469 306.65 €
 - Au compte 002 (RF) : 1 278 463.85 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie le 12/04/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
014/2024

Objet de la délibération
TAUX D'IMPOSITION 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	20

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE


Objet de la délibération : TAUX D'IMPOSITION 2024

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de voter les taux de référence pour l'année 2024, c'est-à-dire de reconduire des taux identiques à ceux de 2023, soit :
- TF sur les propriétés bâties : 53.90 % pour un produit attendu de 1 089 319 €
- TF sur les propriétés non bâties : 30.36 % pour un produit attendu de 29 996 €
- TH sur les résidences secondaires : 12.44 % pour un produit attendu de 19 232 €

Il est rappelé le mécanisme du coefficient correcteur qui permet de neutraliser les surcompensations ou sous-compensations qui pourraient découler du transfert de fiscalité opéré en 2021. A ce titre la commune se verra prélever la somme de 161 419 € sur le total de ses contributions directes.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
015/2024

Objet de la délibération
TAUX DE FONGIBILITE POUR 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	20

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : TAUX DE FONGIBILITE POUR 2024

Il est rappelé au Conseil municipal que la comptabilité de la commune est tenue depuis le 1^{er} janvier 2023 selon l'instruction budgétaire et comptable M57 qui permet notamment plus de souplesse en matière de transfert de crédits d'un chapitre à l'autre.

A ce titre le Conseil autorise le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section. Il est précisé que le chapitre 012 relatif aux dépenses de personnel est exclu de cette disposition.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
016/2024

Objet de la délibération
BUDGET PRIMITIF 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	16

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 4

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : BUDGET PRIMITIF 2024

Après avoir pris connaissance du contenu, par chapitre, du budget général de la commune, le Conseil décide de voter le budget proposé par le Maire ainsi équilibré :

- En section de fonctionnement : 3 769 807.85 €
- En section d'investissement : 4 983 659.95 €

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024

Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
017/2024

Objet de la délibération
BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	16

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 4

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE 2024

Après avoir pris connaissance du contenu, par chapitre, du budget annexe de la MSP, le Conseil décide de voter le budget proposé par le Maire ainsi équilibré :

- En section de fonctionnement : 46 495.88 €
- En section d'investissement : 92 857.88 €

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
018/2024

Objet de la délibération
PARTICIPATION ANNUELLE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	20

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : PARTICIPATION ANNUELLE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)

Le Maire demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur la participation financière annuelle de la commune au FSL. Sur sa proposition, le Conseil décide d'abonder le fonds à hauteur de 500 €, somme identique à l'an passé.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire

JEAN-ALAIN CHARPENTIER

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
019/2024

Objet de la délibération
REFACTURATION DE LA MOITIE DE L'ABONNEMENT TELEPHONIQUE DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE A LA MAIRIE DE CHEVILLON

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	20

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : REFACTURATION DE LA MOITIE DE L'ABONNEMENT TELEPHONIQUE DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE A LA MAIRIE DE CHEVILLON

Le Conseil autorise le Maire à refacturer à la commune de Chevillon la moitié de l'abonnement téléphonique de la psychologue scolaire qui intervient à la fois à l'école de Wassy et dans celle de Chevillon. En effet, les lignes fixes ont été supprimées et un abonnement mobile commun, facturé entièrement à la commune de Wassy, a été mis en place depuis la rentrée de septembre. Un titre annuel sera émis à l'issue de chaque année scolaire.

(ligne N°07 XX XX 95 78)

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
020/2024

Objet de la délibération
OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DES PETITES VILLES DE DEMAIN, WASSY ET LA PORTE DU DER (2024-2027)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	20

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT SUR LE TERRITOIRE DES PETITES VILLES DE DEMAIN, WASSY ET LA PORTE DU DER (2024-2027)

Au titre de la convention valant Opération de Revitalisation (ORT) multisites ; la Communauté d'agglomération ainsi que les villes de Saint-Dizier, Wassy et La Porte du Der se sont engagées dans un projet de redynamisation du centre-ville, notamment en matière d'habitat.

Ce volet habitat, objet d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH menée durant l'année 2023, a mis en lumière des enjeux spécifiques. Cette étude s'est attachée à prendre en compte la morphologie urbaine particulière et hétérogène des deux centres anciens et s'adapte au caractère des lieux. Elle formalise un projet ambitieux de transformation.

Le programme d'actions estime la réhabilitation de 69 logements sur 3 ans dont 42 à Wassy et 27 à La Porte du Der. Les dépenses en co-financement avec l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) sont évaluées à 1 500 000 €. Il sera mené avec l'appui d'un prestataire, dans le cadre d'un marché public de suivi-animation (lancé par l'Agglo).

Ce programme spécifique vient en complément des politiques menées aujourd'hui. La participation annuelle de l'Agglomération a été pensée de manière équitable par rapport au programme similaire déjà en place sur la ville de Saint-Dizier. La répartition financière entre les trois instances publiques pourrait ainsi être répartie de la manière suivante :

Participation identique à l'OPAH-RU Saint-Dizier		Annuel		Total annuel	Total 3 ans
		Wassy	La Porte du Der		
CA	Suivi-animation (financé à 35% par l'ANAH)	47 400 €		113 400 €	340 200 €
	Abondement des dossiers ANAH destinés aux propriétaires occupants	66 000 €			
Communes	Abondement des dossiers ANAH destinés aux propriétaires bailleurs	25 000 €	15 000 €	40 000 €	120 000 €
	Primes communales	41 000 €	25 000 €	66 000 €	198 000 €
				106 000 €	318 000 €
TOTAL				219 400 €	658 200 €

Le Conseil approuve la convention d'OPAH 2024-2027 et autorise le Maire à la signer avec l'ensemble des partenaires sollicités ainsi que les éventuels futurs avenants à cette convention et plus généralement à faire le nécessaire pour son exécution.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
En Mairie le 12/04/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
021/2024

Objet de la délibération
PRIMES COMMUNALES : INSTAURATION ET REGLEMENT D'ATTRIBUTION

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	20

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : PRIMES COMMUNALES : INSTAURATION ET REGLEMENT D'ATTRIBUTION

Dans le prolongement de la précédente délibération, il est proposé de porter un programme complémentaire plus spécifique en proposant des primes communales. Celles-ci viendront soit en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), soit sous réserve de réalisation de travaux visibles depuis l'espace public. Elles ont pour objectif d'inciter d'autant plus les wasseyens et pont-varinois à engager des travaux de rénovation.

Les primes visent à :

- Encourager l'installation de nouveaux habitants dans le centre-ville ;
- Révéler le patrimoine avec le ravalement de façade ;
- Restituer un accès indépendant vers un logement ;
- Remettre sur le marché un logement vacant ;
- Soutenir les projets complexes.

Annuellement, les primes de la ville représentent un budget de 41 000 euros par an soit 123 000 euros sur les 3 ans du programme de l'OPAH.

Le règlement définit les conditions à réunir pour bénéficier de ces primes, les dépenses éligibles, les montants maximaux et les modalités d'instruction et d'attribution.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal approuve le règlement d'attribution des primes communales ci-annexé et autorise le Maire à appliquer ce règlement d'aide en signant tous documents relatifs à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
022/2024

Objet de la délibération
NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EREA

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	20

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : NOMINATION D'UN MEMBRE TITULAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EREA

Sur proposition du Maire, Mme Aurélie REMOND est nommée représentante titulaire de la Commune. Pour mémoire, Mme Sonia MENAUCOURT est suppléante.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire

JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
023/2024

Objet de la délibération
VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE ZM 44

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	20

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,

Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE ZM 44

A la suite de la sollicitation de Mme Marie-France GÖTZ, et sur proposition du Maire, le Conseil décide de lui céder la parcelle cadastrée ZM 44 d'une superficie de 940 m² au tarif habituellement pratiqué de 3 € le m², soit 2820 €.

Tous les frais annexes seront à la charge de l'acquéreur.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
024/2024

Objet de la délibération
PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE ET FORFAITAIRE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	20

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,

Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE ET FORFAITAIRE

Le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics peuvent instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire à leurs agents publics (stagiaires, titulaires, contractuels).

Pour être éligibles à la prime, les agents doivent :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1er janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute ne dépassant pas 39.000 euros sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3.250 euros en moyenne par mois), sachant que la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) et la rémunération issue des heures supplémentaires défiscalisées ne sont pas à prendre en compte.

La prime prévue est versée par :

- l'employeur public qui emploie et rémunère l'agent au 30 juin 2023 ;
- chaque employeur public, lorsque plusieurs employeurs publics emploient et rémunèrent l'agent au 30 juin 2023.

L'organe délibérant de la collectivité détermine le montant de la prime, sans toutefois pouvoir dépasser des plafonds, fixés en fonction d'un barème identique à celui qui s'applique à l'État et aux employeurs hospitaliers.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Cette prime est cumulable avec toutes primes et indemnités perçues par l'agent et peut être versée en une ou plusieurs fractions avant le 30 juin 2024.

Sur proposition du Maire, le Conseil décide d'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle et charge le Maire de faire le nécessaire. Celle-ci sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 €
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 €

- L'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel.
- Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 12/04/2024

Le Maire

JEAN-ALAIN CHARPENTIER



[Handwritten signature of Jean-Alain Charpentier]

République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

Référence
025/2024

Objet de la délibération
OUVERTURE DE POSTE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	19	20

Date de la convocation
04/04/2024

Date d'affichage
04/04/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : COLLIN VALERIE, DAVIGNON LAURIE, HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, JOURDAN CAROLE, MENAUCOURT SONIA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : CALOT Michel, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, MACQUART CHRISTIAN, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT, VIGNON ALEXANDRE

Excusée ayant donné procuration : Mme REUILLE KELLY à Mme DAVIGNON LAURIE,
Excusé : M. BOSSAN PASCAL

A été nommé secrétaire : M. LE MORVAN ALEXANDRE

Objet de la délibération : OUVERTURE DE POSTE

Sur proposition du Maire, le Conseil décide d'ouvrir un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 15 avril 2024.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 12/04/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Et

Publication ou notification du :
12/04/2024

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/04/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER

